



Raccordement d'une installation sprinkler au réseau de distribution d'eau potable

Emplacement de l'objet

Lieu: _____
Rue, n°: _____
N° de parcelle : _____

Type de bâtiment

Bâtiment ancien
 Bâtiment neuf (Joindre plans d'ensemble et de situation (1exemplaire))

Propriétaire

Nom: _____
Prénom: _____
Rue, n°: _____
NPA, lieu: _____
Tél. / Fax: _____
E-mail: _____

Requérant (Planificateur ou fournisseur de sprinkler)

Entreprise: _____
Collaborateur: _____
Rue, n°: _____
NPA, lieu: _____
Tél. / Fax: _____
E-mail: _____

Date prévisible du raccordement de l'installation sprinkler: _____

État du projet

Avant-projet (demande) Projet Exécution (requête)

Débit d'eau requis par l'installation sprinkler

(En cas de modification du débit requis de +/- 300l/min, une nouvelle demande est à soumettre à ESB)

Débit nominal de l'installation sprinkler	$Q_{N(Sptot)}$	_____	l/min
Supplément pour l'imprécision du calcul hydr.	20% de $Q_{N(Sptot)}$	_____	l/min
Réserve eau d'extinction (protection anti-incendie ext.)	Q_F	_____	l/min
Débit d'eau requis par les installations sanitaires	Q_S	_____	l/min
Consommation d'eau totale ($Q_{N(Sptot)} + 20\%$ de $Q_{N(Sptot)} + Q_F + Q_S$)		_____	l/min

Pression minimale

p _____ bar
Tronc de l'installation sprinkler: DN _____ mm
Raccordement au réseau d'eau potable DN _____ mm (à remplir par ESB)

Types de systèmes d'installations sprinklers (conformément à la directive W5 SSIGE)

<input type="checkbox"/> * Installation avec addition d'émulsion filmogène	<input type="checkbox"/> + Installation sous eau avec secteur sous air
<input type="checkbox"/> * Installation sous eau avec addition d'antigel	<input type="checkbox"/> + Installation sous air à préaction
<input type="checkbox"/> + Installation sous eau	<input type="checkbox"/> + Installation sous air

* nécessite une soupape de protection de l'eau potable

+ nécessite une soupape de retenue

Mesures de pression et mesures hydrométriques au raccordement prévu (essai d'écoulement)

Mesures obligatoires à la charge du propriétaire de l'installation/maître de l'ouvrage. Copie du protocole de mesure à remettre à ESB.

Mesure exécutée date: _____ par l'entreprise: _____
 Mesure prévue date: _____ par l'entreprise: _____

Documents à soumettre

Avant-projet/projet: Plan d'ensemble avec situation du tronc de l'installation sprinkler; protocole de mesure de l'essai d'écoulement
Exécution: - Vue et plan d'ensemble du tronc de l'installation sprinkler avec les départs.
- Plan détaillé de l'installation avec jonction réseau ESB ainsi que toutes les cotes.
Remise: Le rapport complet de remise doit être remis à ESB.

Sont applicables les prescriptions et directives SSIGE (W5), AEAI, SES, ESB, etc. Il incombe au planificateur d'informer le propriétaire/maître de l'ouvrage des coûts et émoluments.

Lieu, date: _____ Signature : _____ BQM_Wasser_FO_154/KAR/HEL/V02/19.10.16



Notice sur les installations sprinkler

Les directives, les dispositifs normatifs, les règlements et les instructions suivantes sont déterminants pour l'établissement d'une installation sprinkler dans la région d'approvisionnement d'ESB et doivent être pris en considération dans la planification des dites installations:

- Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE): W5, directives pour le raccordement d'installations sprinkler au réseau d'approvisionnement en eau potable
- Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI): directive de protection incendie
- Association suisse des constructeurs de systèmes de sécurité (SES): installations d'extinction d'incendie, planification, construction et exploitation
- Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP): guide d'approvisionnement en eau d'extinction
- Assurance immobilière du canton de Berne (AIB):
- Energie Service Biel/Bienne (ESB): conditions générales Eau et feuille des tarifs Eau

Cellule de contact et de renseignement chez ESB

- Service installations sanitaires/chauffages, MH, Michel Wälti 032 321 13 72
michel.waelti@esb.ch

Le requérant doit faire vérifier au préalable le bon fonctionnement du réseau de conduites d'eau:

- Par un essai d'écoulement (réalisé par:)
Celui-ci sert à prouver le bon fonctionnement des réseaux d'eau au point de raccordement prévu.
- Par un calcul de réseau (réalisé par ESB)

Ces deux clarifications sont à la charge du requérant.

Les documents suivants doivent être fournis à ESB pour l'autorisation de raccordement d'une installation sprinkler:

- Inscription pour le raccordement au réseau d'eau (téléchargement sur le site Internet d'ESB, en version PDF ou Word)
- Inscription pour le raccordement d'une installation sprinkler (téléchargement sur le site Internet d'ESB, en version PDF ou Word)
- Plan d'exécution de la centrale sprinkler
- Justificatif de l'essai d'écoulement



Notice sur les installations sprinkler

Le raccordement d'une installation sprinkler génère les coûts suivants, facturés par ESB au client:

Conformément aux «conditions générales Eau» et à la «feuille des tarifs Eau» d'ESB:

1. Raccordement d'eau:

Frais uniques: - Taxe de raccordement au réseau d'eau existant (coûts de construction)
 - Établissement de la conduite de raccordement d'eau

Frais récurrents: - Taxe de base (prix de la puissance)
 - taxe de quantité (prix de consommation)

2. Raccordement de l'installation d'eau d'extinction:

Frais uniques: - Taxe de raccordement pour l'installation sprinkler au réseau d'eau existant
 - Établissement de la conduite d'amenée à l'installation sprinkler
 - D'éventuelles adaptations nécessaires au réseau de conduites

Frais récurrents: - Taxe de puissance (taxe de mise à disposition)

La conduite d'amenée du raccordement au réseau d'eau et de l'installation sprinkler sont partiellement identiques. La puissance supérieure de la demande d'installation sprinkler ou de la réception par l'AIB est déterminante pour le calcul de la taxe de raccordement unique et de la taxe récurrente.

L'essai d'écoulement est facturé directement au requérant par l'entreprise chargée des travaux.

Une fois l'installation sprinkler mise en service, le propriétaire doit remplir les obligations suivantes:

Justificatif de maintenance:

Conformément à la directive W5, le propriétaire de l'installation sprinkler est tenu de mandater le fabricant pour assurer la maintenance de la soupape de protection de l'eau potable ou du séparateur selon les intervalles prescrits. Le justificatif de maintenance doit systématiquement être remis à ESB.

Surveillant de l'installation sprinkler:

Le propriétaire de l'installation sprinkler est tenu de désigner un surveillant, conformément à la directive W5, et de l'indiquer comme interlocuteur à ESB.

Procès-verbal de réception AIB: une copie doit être remise à ESB

E:\MeineAktivitaeten\BQM\Public\Wasser\ESB\AA CL FO IHVZ\FO\Original\FO_154_1_Merkblatt Sprinkleranschluss_F.docx

WAM / KAR / V01 / 04.11.2016